

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOIRE

Date d'affichage : 25 02 2025 L'an deux mille vingt-Cinq, le 25 FEVRIER à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation : 11 02 2025

Nombre de
délégués :

En Exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9
Excusés : 4

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BAUD Jean Baptiste, M BARBERET Emmanuel, Mme GAY Florence , M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme CALINON Séverine

Suppléant : M VALLET Charles

EXCUSES : M DAVID Franck, M DECOTE Yves, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 01 2025 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est un document préparatoire au Débat d'orientations budgétaires (DOB). Ils sont tous deux obligatoires pour le SMDL. Il est transmis aux élus membres du comité syndical ainsi qu'aux EPCI, préalablement à la tenue du DOB. Il doit être transmis en Préfecture avec la délibération actant de la tenue du DOB.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
3. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe.

Le président rappelle que le ROB vise à éclairer le vote des élus sur le budget du syndicat et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il est proposé au conseil syndical d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2025 qui sera soumis au vote de l'assemblée en mars 2025

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération

A DOLE, le 25 février 2025

Le Président,

RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME

M Etienne CORDIER

